

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 19 janvier 2011

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (11) M. BARRON, Mme BERNARD, M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, Mme METGE, Mme REVEL, Mme TENENBAUM, Mme TOLLOT.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. EL HASSOUNI (représenté par Mme BERNARD), Mme LECOMTE LE GRAND (représentée par Mme REVEL).

Membres excusés : (2) Mme GAUTHIÉ, M. GOUDEAU.

Date de convocation : 11 janvier 2011

Délibération n° : 11-2011

Objet : Participation du CCAS au dispositif du Fonds d'Aide aux Jeunes

Le Conseil Général de la Côte d'Or informe le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qu'il gère en direct, depuis 2010, le Fonds d'Aide aux Jeunes. Précédemment, l'Union Départementale des Associations Familiales de la Côte d'Or (UDAF 21) en assurait la gestion par délégation.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration prennent acte de ce changement de gestion et autorisent le versement de la contribution annuelle du CCAS pour ce fonds directement au Conseil Général de Côte d'Or pour l'année 2010.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

25 JAN. 2011



Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
Finances : 1
Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général,



Francis OUDOT

PUBLIÉ LE 20 JAN. 2011